



Décembre 2025
 Votre bulletin municipal n°142
www.camon.fr


Madame, Monsieur,



L'année 2025 s'achève bientôt et nous entrons dans la période des fêtes de fin d'année. Les rues se parent de leurs habits de lumière, la place de la mairie accueille le chalet du Père Noël et sa boîte aux lettres qui collecte chaque année de nombreuses lettres d'enfants (*et quelques tétines...*).

Nos commerçants préparent leur quinzaine commerciale et le marché artisanal du 20 décembre avec l'ouverture du manège gratuit pour la plus grande joie des enfants... et le porte-monnaie des parents.

Ce mois de novembre marque également la fin de la construction de la salle de sports dédiée aux écoles et au centre de loisirs. Un magnifique équipement dont nos écoles étaient dépourvues, les gymnases étant historiquement accolés aux collèges.

Mais novembre marquera aussi le démarrage d'un projet qui se déroulera sur trois ans qui engagera la métamorphose du secteur des jardins dit « des Quélettes ». Requalification des espaces publics et cheminements avec placette, arbres fruitiers et espace de cueillette. Voie verte vélos/piétons sécurisée en parallèle de la rue J. Catelas. Remembrement des jardins familiaux clôturés et équipés d'abris et collecteurs d'eau, vidéo, éclairage, etc...

Un investissement d'1,9 millions d'euros pour sanctuariser ce poumon vert, jardin nourricier de 5 hectares à la jonction de l'ancien et du nouveau Camon, lieu de promenade et de rencontre prisé de nombreux Camonois.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme délibéré en septembre dernier est entré en vigueur, non seulement il porte la réalisation future d'un nouveau quartier s'articulant autour d'un nouveau parc de 2,5 Ha offrant un nouvel espace de promenade et de loisirs à l'instar de l'espace Gaston Gambier, mais il constitue également LA condition de la réalisation d'un vrai centre culturel rassemblant les activités d'Harmonia, de Nymphéa et ses activités de danse, théâtre notamment. Sans ce PLU et la construction de ce nouveau quartier cet équipement majeur ne pourrait voir le jour faute de foncier disponible adapté et de financement d'Amiens-métropole qui disparaîtraient inéluctablement.

Je veux rester optimiste en cette période de vœux et croire que l'intelligence collective et l'intérêt de Camon l'emporteront sur des considérations partisans qui feraient entrer Camon dans la voie de la régression...

Dans l'attente, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Votre Maire,
Jean-Claude RENAUX



GRANDE QUINZAINE COMMERCIALE!
 Du 1er au 15 décembre 2025
 Chez les commerçants participants
 Venez participer à notre tombola
 A gagner un Voyage et de nombreux lots !



Achetez local – Gagnez malin !



Inscriptions scolaires



Nous devons dès maintenant préparer la prochaine rentrée scolaire. Conformément à la loi, l'inscription (première rentrée) à l'école **maternelle** ou **élémentaire (CP)** est obligatoire et doit se faire en Mairie. Si vous avez un enfant dans ce cas, voici les modalités :

Cette année, les inscriptions scolaires se dérouleront du **12 au 30 janvier 2026** sur rendez-vous, il faut prendre contact avec Monsieur Vincent JEROME par mail à l'adresse : v.jerome@camon.fr ou par téléphone au 03.22.49.30.08.

Veillez vous munir des pièces suivantes :

- ◆ Livret de famille,
- ◆ Pièce justificative de domicile (quittance EDF, loyer, eau...), datée de moins de 3 mois,
- ◆ Carnet de santé ou de vaccinations à jour des vaccins obligatoires (diphtérique, tétanos, poliomyélite pour les enfants nés en 2017 et avant et les 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés en 2018 et après),
- ◆ Certificat médical **pour une première entrée en maternelle** (délivré par le médecin traitant ou le médecin de la PMI),
- ◆ Pour un enfant domicilié à l'extérieur de la Commune de CAMON : formulaire de dérogation scolaire rempli avec justificatif (l'imprimé est délivré par la Mairie de la commune de résidence) et signé du Maire de la commune de résidence.

Seuls seront inscrits en maternelle les enfants qui sont nés en 2023.

Les enfants nés en 2024 ayant 2 ans révolus le jour de la rentrée, seront portés sur une liste d'attente et les inscriptions se feront suivant l'évolution des effectifs de chaque niveau au terme d'une réunion (entre les directrices des écoles maternelles et moi-même) qui aura lieu début septembre 2026.

L'entrée à l'école est une chose très sérieuse. Cette information a pour but de vous fournir un maximum d'éléments pour vous aider dans vos démarches.

Jean-Louis PIOT,
Adjoint aux écoles

État-Civil

Mariages



Adrien CARLU & Gaëlle FILY
mariés le 28 juin 2025, par Jean-Claude RENAUX
Nicolas LEFEVRE & Mélina DUQUENNE PIAT
mariés le 05 juillet 2025, par Jeannine GUYOT
Samir BEROUANI & Flora BAJUS
mariés le 19 juillet 2025 par Jeannine GUYOT
Thierry DÉCAVÉ & Stéphanie DENEUX
mariés le 09 août 2025 par Jean-Louis PIOT

Baptême Civil



Laly RUBIGNY célébré le 27 septembre 2025
Léopold ORY célébré le 27 septembre 2025
par Stéphane TELLIEZ

Décès



Claude LEMONNIER
Michel ROBILLARD
Sylvie FOUGERAY née LALOUETTE
Huguette MALACHIN née VAN HOVE
Michel LEFEVRE
Didier PETIT
Olivier POTEAU
Reine PRUVOST née DESENCLOS
Jocelyne LOTTIN
Edith THIERRY
René HUGUES
Brigitte WYNDELS
Monique DRAPIER née GENTIL
Colette BOUCHEZ née ALLINCKX
Daniel VAYSSIÈRE
Pierre LEFÈVRE
Ambre CHIREUX

Naissances



Émile NOÉ PETIT
Émile LEMAIRE



*La Parole
Est À Vous*

Les Virades



Les Virades ont encore rencontré grâce à votre générosité un grand succès. Merci à vous, aux bénévoles, aux commerçants, artisans et sponsors. La relève est assurée. Nous comptons sur vous pour 2026.

Jean-Marc MORTEL,
Président de la délégation de Camon

Les anciens Combattants



Cette commémoration du 11 novembre a commencé par un office religieux à l'église St-Vaast, suivi d'une très belle cérémonie au monument aux morts devant une foule nombreuse, emmenée par la fanfare l'Hortillonne, en présence du maire Jean-Claude Renaux, du sénateur Rémi Cardon, des élus de la commune et des enfants des écoles élémentaire. Les enfants ont déposé des bouquets, avant le dépôt de gerbes, et ont défilé jusqu'aux monuments des déportés de Camon du cimetière. Ils ont ensuite chanté, salle Louis Aragon, accompagnés de leurs institutrices, « Le soldat » de Florent Pagny. Jean-Claude Renaux a remis l'insigne porte-drapeau à Jean Terlecki, pour son engagement au devoir de mémoire et j'ai remis la médaille du combattant à André Jacq pour plusieurs mois passés en ex-Yougoslavie (Kosovo). Un vin d'honneur a été servi par la municipalité à la suite de cette célébration et la journée s'est terminée par un repas convivial qui a réuni une quarantaine de personnes.



Une exposition de la Grande Guerre était également organisée par Célia Limousin avec l'aide de la Municipalité. Les panneaux ont été gracieusement prêtés par l'ONAC.

Pascal QUENSON,
Président de la section

Vivre CAMON

Ce qu'il faut savoir

Village de Noël



La boîte aux lettres du Père Noël est installée sur Camon. N'oubliez pas, les enfants, de préciser votre adresse afin que le Père Noël puisse vous répondre. Le manège offert par la municipalité sera présent du 20 décembre au 26 décembre 2025. L'inauguration avec le marché de Noël aura lieu le samedi 20 décembre 2025 à 14h00.



Marché de Noël de l'UCAPS

Colis de Noël

Les colis de Noël des demandeurs d'emploi, des aînés et des personnes en situation de handicap seront distribués sur présentation du coupon, les 08 et 09 décembre 2025 de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 salle Louis Aragon.



Réunion « Carsat »

Une réunion d'information « Comment préparer sa retraite » avec la CARSAT le **mardi 13 janvier 2026 à 13h30 à la salle Gilbert Capron** (rue Lucie Aubrac). Présentée par Monsieur Olivier Lenoble, animateur et conseiller à la Carsat.



SOMMAIRE



- Présentation CARSAT
- Espace personnel en ligne
- Relevé de carrière
- Formule de calcul de la retraite de base
- Age légal / taux plein / taux minoré
- Retraite anticipée carrière longue
- Retraite anticipée handicap / incapacité permanente / Inaptitude / Amiante
- Retraite progressive / Cumul emploi retraite/ surcote
- Demande de retraite
- ASPA
- La pension de réversion
- La retraite complémentaire

Elections Municipales

Les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2026. Si vous n'êtes pas encore inscrits, la date limite est fixée au vendredi 06 février 2026 (4 février 2026 par internet). Nous vous rappelons que pour voter une pièce d'identité est obligatoire.



15 janvier 2026 : Goûter UNRPA, salle Aragon

16 janvier 2026 : Vœux du Maire, salle Aragon

31 janvier et 01 février 2026 : Salon des artistes locaux, salle Louis Aragon.

VIVRE CAMON

Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression IRG
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

Mairie de CAMON

Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h